

où les étrangers sont nombreux, ces difficultés s'accroissent encore en raison de la longueur des distances, du défaut des communications et des frais d'explication ; que pour plusieurs il y a obligation de suppléer, par des enquêtes et des jugemens, aux actes qui, dans des temps de trouble et de révolution, n'avaient pas été régulièrement tenus, et ces titres devenant entièrement dépendieux, les parties, dégoûtées par tant d'obstacles, et ne voulant pas cependant renoncer à l'objet de leur passion, vivent entre elles comme si la Religion avait béni leur alliance, et la loi donné la sanction à leur mariage ; toutes ces raisons enfin réunies ont excité ces hommes charitables à venir au secours d'une classe malheureusement nombreuse de la société, sous la protection de l'autorité ecclésiastique et civile.

Un appel fut fait en 1836 à la charité des Lyonnais par la commission exécutive de l'œuvre de Saint-François-Régis ; il fallait pourvoir aux dépenses nécessaires que devait entraîner une œuvre qui ne peut s'exécuter sans fruit, et qui en grandissant chaque année exige le travail quotidien de plusieurs personnes. Cet appel fut entendu, des secours pécuniaires arrivèrent, mais ils sont encore insuffisants pour le grand nombre de mariages qui se présentent presque chaque jour, et que la commission ne veut point abandonner.

Un comité consultatif et gratuit, choisi parmi les plus honorables membres de notre barreau lyonnais, si justement célèbre, éclairé de ses lumières la commission dans les questions difficiles. Des conseillers visiteurs, sous la direction de MM. les curés de la ville, s'occupent avec un zèle tout chrétien à ramener à l'ordre, à instituer des principes de la Religion, gardienne des bonnes mœurs, les parties qui se disposent au mariage, et qui, malheureusement, vivent dans une honteuse ignorance.

Dans la première année de son établissement, en 1837, la Société charitable de Saint-François-Régis parvint à faire célébrer 148 mariages, 97 enfans furent légitimés. En 1838, 227 mariages et 150 enfans légitimés sont le fruit de son zèle. Enfin, en 1839, 260 mariages et 134 enfans légitimés ont été la continuation authentique et toujours croissante de ses succès. Pendant ces trois années, 16,707 fr. 50 c. ont été dépensés pour obtenir ces heureux résultats.

Il faut le dire et le répéter souvent et bien haut. L'œuvre de Saint-François-Régis est une des plus importantes à notre époque de corruption et de relâchement de tous les liens de la société. Elle doit être encouragée, soutenue par tous les amis de la religion et de l'ordre social. C'est un devoir impérieux, une obligation rigoureuse imposée par les malheureuses doctrines auxquelles la France a été livrée, et par les funestes exemples qui ont été donnés. La perversité est descendue des hautes classes dans le peuple. Le peuple maintenant a droit d'attendre sa régénération religieuse et sociale des hautes classes. C'est une réparation de justice imposée par la conscience, par la charité, par la religion. Espérons qu'elle s'opérera avec le temps ; elle est commencée, elle s'achèvera plus tard.

Après avoir publié l'origine de l'œuvre admirable de St. François-Régis, nous ne pouvons mieux faire que de donner à nos lecteurs un aperçu du compte-rendu des travaux de cette société, établie à Nancy, publié en mars dernier. Nous en empruntons les détails à l'*Espérance*, *Courrier de Nancy*, du 28 mars.

*Œuvre de Saint-François-Régis.*—La société charitable de Saint-François-Régis de Nancy vient de publier le cinquième compte-rendu de ses travaux annuels ; nos lecteurs nous sauront grès, sans doute, de leur en donner une rapide analyse. Une telle œuvre excite de trop universelles sympathies pour ne point mériter au moins une mention d'honneur dans les colonnes d'un journal qui est voué spécialement à la cause de la Religion et de l'humanité.

Dans une allocution préliminaire, prononcée lors de l'assemblée générale du 5 février dernier, le digne président de la Société, M. de Myon, a parfaitement signalé la féconde puissance de l'esprit d'association inhérent au catholicisme, les heureux fruits qu'en a retirés l'Église aux temps de sa ferveur primitive, les maux causés par sa décadence, et les douces espérances que fait concevoir aujourd'hui son réveil. « Œuvre vraiment chrétienne et sociale, et patriotique autant que morale ; œuvre qui fait plus que réformer l'individu, qui restaure et reconstruit la famille, qui donne à l'homme et à la femme dégradés le caractère et la dignité d'époux, qui rend des enfans à un père, une mère à ses enfans, et transforme ainsi en existences honorables des existences flétries, — l'association de Saint-Régis est un des fruits de cette rénovation religieuse qui est le cachet de notre siècle... Ce qu'un homme n'aurait jamais osé entreprendre, quelques volontés unies par la même foi, par le même sentiment de charité, ont réussi à le réaliser, et la bénédiction du ciel est descendue sur cette œuvre. »

Après une esquisse historique de la formation graduelle de la Société de Saint-Régis, dont la pensée avait germé, dès 1816, dans l'âme de son fondateur en France, M. Jules Gossin, — le secrétaire, M. Vagner, ajoute que, « dès 1837, Lyon, Marseille, Rouen, Avignon, Bruxelles, encouragés par les succès de la grande cité, s'élançèrent généreusement sur ses traces. En 1838, Nancy leva la première parmi les villes de l'Est, la bannière Saint-Régis, et la première parmi ses pairs, elle obtint l'autorisation du Gouvernement. Elle entraîna à sa suite Metz, Lille, La Rochelle, Strasbourg, qui bientôt rivalisèrent avec elle de prospérité et de succès. » Cette sainte croisade fit de si rapides conquêtes en France et à l'Étranger, qu'à la fin de 1843 elle avait enrôlé sous son drapeau 88 cités importantes, parmi lesquelles nous

voyons figurer Anvers, Bruges, Gand, Liège, Malines, Verviers, Algérie et Constantinople.

De 1838 à 1842 inclusivement, la société Saint-Régis de Nancy avait opéré, tant par ses déboursés que par son influence, 672 mariages, et légitimé 752 enfans ; en 1843 elle a réhabilité 171 unions illicites et opéré la légitimation de 112 enfans, sans compter 37 autres mariages réalisés encore par ses démarches.

« Cent-soixante et onze couples, poursuit M. le secrétaire ont donc été, dans le cours de l'an dernier, réconciliés avec Dieu, avec eux-mêmes, avec la société. Nous avons reconstitué 171 familles, en consacrant l'autorité du père et de la mère par le triple sceau de la loi, de l'opinion et de la religion... »

« Mais l'importance du mariage de 171 couples ne se circonscrit point dans des résultats immédiats. Quand la mauvaise herbe est brûlée, la semence ne s'en éparpille plus au vent ; une touffe d'autres brins ne renaissent point dans le voisinage. En enlevant un scandale d'une maison, d'un quartier, on prévient d'autres scandales, qui eussent été les fils du premier. Un coupable, dans l'isolement, perd de sa témérité. Placez à ses côtés d'autres infracteurs, audacieux comme lui, comme lui en rébellion avec les lois morales : il s'habitue bientôt à sa position ; il finira par se croire dans un état normal. Il faut donc réveiller chez les masses l'idée du devoir, faire comprendre la sainteté du mariage et de la paternité ; et c'est ce que fait la société de Saint-Régis. »

Grâce donc à l'incessante activité de son zèle, qu'aucun obstacle ne déconcerte, les idées d'ordre reprendront peu à peu leur empire, et réduit aux abois par une traque impitoyable, le scandale, qui aujourd'hui lève encore la tête, n'aura bien ôté plus de figure que dans les rangs les plus infimes de la populace des grandes villes. Toutefois il ne faut pas se dissimuler que mille entraves viendront à l'encontre de ce résultat si désirable, que le temps finira par réaliser.

« Certes, on ne réhabilita point complètement dans un jour, dans un an, dans un demi-siècle, une idée que les passions ont défigurée, rendue méconnaissable ; ce serait vouloir une œuvre euhumaine. Mais on jette une graine, qui produit un germe ; ce germe devient un arbuste ; l'arbuste, un grand arbre ; et celui-ci étouffe bientôt, sous sa végétation puissante, les ronces et les épineux qui rampaient à ses pieds. Quand l'arbre sera grand, nous ne serons plus là pour l'admirer ; mais nos fils le verront, et ils diront : « Ce sont nos pères qui ont déposé la semence dans un terrain bien difficile, et qui nous valent cette prospérité. » Et Dieu, immense dans ses récompenses, nous tiendra compte du bien même qui se fera après nous, si c'est nous qui l'avons préparé. »

Signalant les nombreuses difficultés pratiques ou légales qui, bien souvent retardent la réhabilitation des unions illégitimes, M. Vagner se félicite de les voir autant que possible aplanies par le généreux concours de MM. Thomas, Didot et Jérôme, avoués de l'Œuvre à Nancy, à Epinal, à St.-Dié, et par la récente décision des ministres de la justice et des finances qui ont déclaré que les actes provenant des sociétés de Saint-Régis seraient dorénavant visés pour timbre et enregistré gratis.

Le bien moral exercé par cette charitable association dont la salutaire influence réagit de Nancy sur les départemens des Vosges et de la Meuse, est désormais incontestable ; et l'on devrait renoncer à toute entreprise humanitaire, si l'on s'arrêtait un seul instant à la puérile et dérisoire objection qu'on pourrait tirer de ce que les époux unis par la société Saint-Régis, ne menant pas toujours une vie exemplaire ou n'abdiquant pas immédiatement leurs mauvaises habitudes, semblent dès-lors tout à fait indignes du bénévolat intérêt qu'on leur témoigne. « Vous avez conduit au mariage, nous dit-on, tel couple connu de tous pour son immoralité ! — C'est vrai. Mais voulez-vous qu'il se moralisât tandis qu'il vivait dans une position fautive, face-à-face avec le crime ? En lui facilitant son union, nous avions précisément pour but de lui rendre possible la vertu ; nous lui fournissions les moyens de devenir meilleur... »

« De ce qu'on échoue quelquefois, souvent même, dans la tâche d'amener les hommes, concluez-vous qu'il ne faille pas l'entreprendre ? Feriez-vous mieux si nous dirions aux pauvres, régards hors du sphère conjugale : « Vous êtes dégradés, il est vrai ; vous croupissez depuis longues années dans la fange du vice ; il vous est impossible d'en sortir tant que vous ne serez pas mariés, puisque votre vie est un dérèglement continu. N'importe ! vous demandez qu'on vous tende la main ; qu'on vous aide à sortir de votre dégradation ; nous n'en ferons rien. Retirez-vous, mourez vicieux, comme vous avez vécu vicieux. »

« Dieu nous garde d'un tel langage ! A ses clients, qui d'ailleurs ne sont jamais admis sans un certificat de la police ou une lettre de recommandation de personnes honorables, la Société parle bien différemment ; elle donne de tout autres conseils. »

Pour mieux faire sentir le bienfait de la réhabilitation civile et religieuse des familles, l'estimable auteur du compte-rendu retrace, en des termes, les lamentables suites du concubinage :

« Les rejetons illégitimes ajoutent à ce qu'ont de funeste pour la patrie les unions coupables dont ils sont le fruit. Ces malheureux enfans souffrent de leur origine. Qu'il si-ce en effet, qui leur inculquera les premières notions du bien et du mal ? qu'est-ce qui leur parlera d'un Dieu rémunérateur et vengeur ? Où trouveront-ils ces conseils et ces encouragements que la tendresse et la douce autorité n'ont pas pour eux de saint, caracté-